

REPUBLIQUE FRANÇAISE

BUDGET PRINCIPAL ST MELANY : BUDGET PRINCIPAL ST MELANY (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21070275900015

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE D AUBENAS

M. 57

Décision modificative 5 (3)

Voté par nature

BUDGET : Principal (4)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	101 950,00	0,00	15 500,00	15 500,00	117 450,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	40 100,00	0,00	0,00	0,00	40 100,00
014	Atténuations de produits	6 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	156 922,14	0,00	-15 500,00	-15 500,00	141 422,14
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		304 972,14	0,00	0,00	0,00	304 972,14
66	Charges financières	4 315,00	0,00	0,00	0,00	4 315,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		309 487,14	0,00	0,00	0,00	309 487,14

023	Virement à la section d'investissement (5)	18 979,16		0,00	0,00	18 979,16
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	355,00		0,00	0,00	355,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		19 334,16		0,00	0,00	19 334,16

TOTAL	328 821,30	0,00	0,00	0,00	328 821,30
--------------	-------------------	-------------	-------------	-------------	-------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	328 821,30
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

BUDGET PRINCIPAL ST MELANY - Principal - DM - 2024

III – VOTE DU BUDGET									III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE									B
Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I			II			III = I + II
TOTAL		328 821,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général (4)	101 950,00	0,00	0,00	15 500,00	15 500,00	0,00	15 500,00	15 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	40 100,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	6 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	156 922,14	0,00	0,00	-15 500,00	-15 500,00	0,00	-15 500,00	-15 500,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		304 972,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	4 315,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	200,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		4 515,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		309 487,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	18 979,16			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	358,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		19 334,16			0,00	0,00		0,00	0,00
D002 Résultat reporté ou anticipé (6)									0,00
Total des dépenses de fonctionnement cumulées									0,00

(1) Voir état AB pour le contenu du budget de l'exercice

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget initial

(3) Il s'agit des AE nouvelles ou soit votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements par opposition aux également les AE des fonctionnaires existant

BUDGET PRINCIPAL ST MELANY - Principal - DM - 2024

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 6

Nombre de suffrages exprimés : 9

VOTES :

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 17/12/2024

Présenté par Didier PIOLAT, maire (1),

A Saint Mélaney, le 20/12/2024

Délibéré par l'assemblée conseil municipal (2), réunie en session ordinaire

A Saint Mélaney, le 20/12/2024

Les membres de l'assemblée délibérante conseil municipal (2),(3).

M. ARNAUD Paul	
M. GUILLO Vincent	
M. LOMBARDOT Roger donne pouvoir à M. ARNAUD Paul	
M. PIOLAT Didier	
Mme CHENOT Lorraine donne pouvoir à Mme DE SCHEPPER Barbara	
Mme COLTEL Lois donne pouvoir à M. PIOLAT Didier	
Mme DE SCHEPPER Barbara	
Mme RENAULT Lucy	
Mme WALDSCHMIDT Fanny	

Certifié exécutoire par Didier PIOLAT, maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 20/12/2024, et de la publication le 20/12/2024

A Saint Mélaney, le 20/12/2024

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président »

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif